

Réf: Dossier 402364

## Avis de constitution

### SOCIETE « NK AGRICOLE »

Siège Abidjan, Abobo, Abidjan, commune d'Abobo  
extension précisément carrefour Cissé, Lot 1043, Ilot 82

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 10/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NK AGRICOLE »

Objet :  
-Dépôt de gaz  
-Superette  
-Transport

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, Abidjan, commune d'Abobo  
extension précisément carrefour Cissé, Lot 1043, Ilot 82

Dirigeant(s) M KEITA NAMORY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04366 du 16/04/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24095/GTCA/RC/2025 du 16/04/2025

